

Une caméra dans toutes les voitures ?

Publié le 08/02/2014 à 08:00, Mis à jour le 08/02/2014 à 08:52

sécurité routière



Les caméras embarquées pourraient vite devenir la norme sur les voitures françaises./DR



Les assureurs et les politiques se penchent sur le phénomène.

De plus en plus de Français équipent leurs voitures d'une caméra embarquée pour établir la responsabilité des chauffards en cas d'accident.

C'est à croire que bientôt, le moindre tronçon de route sera scruté par une caméra.

Après les webcams, le phénomène GoPro et les vidéos de surveillance, voici les dashcams, ces petites caméras que l'on fixe à l'aide d'une ventouse sur le pare-brise des voitures et qui filment ce qu'il se passe sur la chaussée. Très populaire à l'étranger, ce système commence à conquérir les automobilistes français : 30 000 véhicules sont déjà équipés dans l'Hexagone. Il s'agit d'une boîte noire qui, à la manière de ce qu'on trouve dans les avions, permet de déterminer les causes d'incidents. Elles pourraient donc servir à établir les responsabilités en cas d'accident. Pour Me Matthieu Lesage, avocat expert en sécurité routière «avec les dashcams, plus de problème d'expertise ni de mauvais jugement des faits, puisque ces caméras ne peuvent pas mentir».

«Un outil à double tranchant !»

Mais, certains chauffards s'en servent notamment pour filmer leurs «exploits» et leurs records de vitesse.

Selon Brice Perrin, journaliste à Auto Journal, «ces dashcams sont un effet de mode. En plus de la volonté de se rassurer, il y a chez des automobilistes l'espoir de filmer un jour quelque chose d'improbable ou d'incroyable qui pourrait se produire devant eux». D'ailleurs, sur la toile, entre situations cocasses, excès de vitesse, dérapages..., les internautes se régalaient des images qui proviennent de ces appareils.

De quoi se demander si les caméras embarquées vont améliorer la prévention routière ou engendrer des comportements dangereux.

«C'est un outil à double tranchant !», avertit Brice Perrin. Avoir une caméra dans sa voiture implique aussi d'être constamment surveillé. Il est vrai qu'en cas de comportement irresponsable, ces vidéos pourront se retourner contre vous.

D'autres enfin s'inquiètent de la menace que les dashcam font peser sur la vie privée. Leur multiplication ne débouchera-t-elle pas sur une sorte de «big brother» des routes ?

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a exprimé le 21 juin dernier son soutien à cette boîte noire-caméra, car elle permet «de connaître les événements techniques précédant de quelques secondes un accident».

Mais l'innovation n'est pas saluée partout avec le même engouement.

Michel Ribet, président de l'association Automobile Club du Midi, invite l'utilisateur à bien réfléchir avant d'adopter ce système. «Il y a aujourd'hui prolifération des instruments périphériques dans les voitures : les pare-brise sont envahis d'appareils à ventouse, qui peuvent

causer des accidents». Il recommande aux conducteurs «d’attendre que les constructeurs automobiles équipent eux-mêmes leurs voitures d’un dispositif».

Pour l’heure, au volant, rien ne saurait remplacer le respect du code de la route et la vigilance.

Aux états-Unis, tous les véhicules neufs équipés

La caméra embarquée s’est déjà largement généralisée en Russie, en Asie et aux États-Unis. Plus de 96 % des Américains ont déjà équipé leurs véhicules de boîtes noires qui enregistrent uniquement le son. Et depuis le 1er novembre 2012, tous les véhicules neufs des États Unis sont équipés d’une caméra embarquée. À Las Vegas, elle est même obligatoire dans les taxis et les transports publics. En Russie, où on voyait des piétons se jeter volontairement sous les roues des voitures pour ensuite accuser les automobilistes, les dashcams se sont vendues comme des petits pains. Elles sont aussi utiles aux Russes pour lutter contre la corruption, puisque le constat d’un accident par un policier peut être biaisé par un billet glissé dans la poche de l’agent.

l'expert

Un rabais de 30 % sur l'assurance

Vous proposez 30 % de réduction sur leur contrat d’assurance aux automobilistes qui ont fait l’acquisition de ce dispositif. Pourquoi ?

Pour nous, la possession d’une caméra embarquée est en soi la preuve que l’on est un bon conducteur. Nous sommes convaincus que la pose de cet appareil a des effets vertueux sur la conduite. À partir du moment où l’on est filmé, on roule correctement. Pour proposer une telle offre, le cabinet s’est associé à l’entreprise RoadEyes, qui domine en France la commercialisation de la dashcam.

Pourtant la pertinence de ces caméras reste à démontrer...

L’arrivée de cette technologie est encore très récente. Cette offre de réduction est un pari, une expérience. C’est une première en France. Nous tablons sur une évolution des mœurs et une généralisation de l’utilisation de ces appareils. En outre, l’efficacité des caméras embarquées a déjà été vérifiée dans d’autres pays, promettant un bénéfice pour l’assureur et abaissant le nombre de sinistre de 40 %».

Romain Becquelin